

# Formulaire de saisine Commission Administrative Paritaire

## LICENCIEMENT POUR REFUS DE REINTEGRATION APRES UNE DISPONIBILITE

### Références statutaires :

- article 101 de l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;
- article 120 de la délibération n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie.

### 1- DEFINITION ET CONDITIONS STATUTAIRES

#### Expiration de la période de disponibilité :

A compter de la date d'expiration de la disponibilité, l'employeur d'origine doit proposer à l'agent un des 3 premiers emplois vacants correspondant au cadre d'origine de l'agent et intervenant au sein de sa structure. En cas de refus du poste qui lui est assigné, l'agent encourt un licenciement.

### 2- SITUATION DE L'AGENT (à remplir par l'employeur d'origine)

Nom / Prénom : .....

Employeur d'origine : .....

Date de la période de disponibilité :

Emploi(s) vacant(s) proposé(s) à l'agent, correspondant à son cadre d'origine et intervenant au sein de sa structure :

.....

Corps – Cadre	Grade - Classe	Echelon	IB	Catégorie
				<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C

### PIECES A FOURNIR PAR L'EMPLOYEUR

- Copie de la décision relative à la situation administrative de l'agent (disponibilité)
- Copie de la demande de réintégration de l'agent
- Copie du courrier de proposition de poste(s) de l'employeur d'origine
- Fiche(s) de poste
- Copie du courrier de refus de réintégration de l'agent

### 3- DEMANDE DE L'EMPLOYEUR (à remplir par l'employeur d'origine)

Sollicite le licenciement pour refus de réintégration après une **disponibilité**.

Observations éventuelles : .....

.....

.....

Date :

Signature :

### 4- AVIS DU CONSEIL DE DISCIPLINE (à remplir par la DRHFPNC)

Date de la CAP :

Favorable  Défavorable  Avis réputé rendu

Signature :